# MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021

—◆— COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt et un, Le 11 octobre à 20 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes afin de respecter les règles de sécurité sanitaire en vigueur, en séance publique sous la présidence de Monsieur NOËL Denis, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**: Mesdames LEMARCHAND Françoise, PEIGNER Odile, ROUSSEL Nathalie, DIAS Delphine, MAHEUX Janine, BUSSI Isabelle, MERLETTE Lucille, Messieurs NOËL Denis, POULIN Étienne, ROUSSEL Franck, CHARPENTIER Raynald, CRÉPEAU Serge, PAUL Olivier, BERNAGE Jérôme

ABSENTS EXCUSÉS: CAPPOËN Grégory pouvoir à CRÉPEAU Serge

Madame MERLETTE Lucille a été élue secrétaire de séance,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouvel employé communal depuis le 1er octobre : Monsieur GOURBEYRE Aurélien.

Monsieur le Maire fait part des problèmes de collecte d'ordures ménagères suite à la réorganisation et le changement de prestataire. Les dysfonctionnements sont récurrents, de nombreux administrés sont mécontents.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion d'information en partenariat avec la Gendarmerie pour les habitants de la commune sur les risques liés à internet et la cybercriminalité.

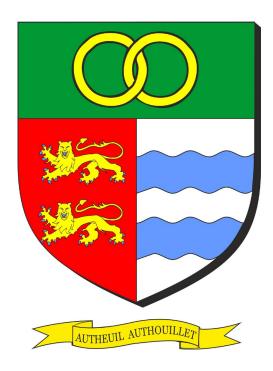
Monsieur le Maire explique avoir pris contact avec les transports FLEXIBUS afin de demander un arrêt supplémentaire à Authouillet non prévu à ce jour et nécessaire au vu de la distance entre Autheuil et Authouillet.

### DEPOT BLASON MUNICIPAL D'AUHTEUIL-AUTHOUILLET Délib. N°39-2021

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un blason nous a été proposée gratuitement par Jean François BINON, héraldiste passionné originaire de Montluçon et aujourd'hui installé à Aix en Provence. Après lui avoir donné notre accord il nous a proposé trois maquettes. Elles ont ensuite été présentées aux membres du Conseil Municipal. Le blason retenu a été plébiscité par tous puis présenté officiellement le 18 septembre 2021, à l'occasion du cinquantenaire de l'union entre les deux anciennes communes, rapprochées en 1971.

Il convient donc d'entériner par délibération ce nouveau blason qui se veut représentatif de notre commune d'Autheuil-Authouillet :

- Les léopards pour représenter la région Normandie (blason de la Normandie)
- Les annelets symbole de la fusion des deux communes d'Autheuil avec Authouillet en 1971
- La couleur verte pour l'agriculture et les forêts
- Les ondes pour la rivière d'Eure qui arrose la commune divisée en plusieurs bras, dont deux principaux.



## En héraldique, il se décrit ainsi:

« Parti : Au 1<sup>er</sup> de gueules à deux léopards d'or armés et lampassés d'azur l'un sur l'autre ; au 2<sup>ème</sup> d'argent à deux fasces ondées d'azur ; au chef de sinople chargé de deux annelets entrelacés d'or. »

### Signification:

- Parti : Blason divisé en deux verticalement
- Gueules: Couleur rouge
- Armés et lampassés : Griffes et langues de couleurs différentes de la couleur du corps
- Fasces : Pièces horizontales
- Au chef : Pièce honorable placée au haut de l'écu dont il occupe le tiers
- Sinople: Couleur verte

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de valider et de déposer le nouveau blason

Adopté à l'unanimité

# CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE – AUTORISATION Délib. Nº40-2021

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

### Il est proposé au conseil municipal:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

### **Informations:**

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle Taxe nommée GEMAPI va rentrer en vigueur dès 2022 sur la Taxe Foncière. Effectivement les communes et intercommunalités ont récupéré la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Construire et entretenir des digues, des barrages et des berges mais aussi assurer la protection des zones humides... Ces ouvrages sont donc désormais à leur charge et seront imposés sous forme de Taxe GEMAPI pour financer ces ouvrages.

Afin de minimiser l'augmentation déjà constatée cette année des Impôts Fonciers de 0,5% sur la Taxe d'ordure ménagère, l'agglomération Seine Eure compensera la mise en place de la nouvelle Taxe GEMAPI en baissant le taux de 0,5% de la Taxe d'ordure ménagère en 2022. Cela évitera une nouvelle augmentation pour les contribuables l'année prochaine.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une fuite de toiture dans un logement communal en location rue Yves Montand, des travaux urgents sont à prévoir. Actuellement cette petite partie de toiture est en shingle, elle sera remplacée par du bac acier beaucoup plus résistant dans le temps.

Monsieur le Maire propose de relancer le projet d'étude de sécurisation de la rue Yves Montand face à l'Auberge Fleurie.

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1er janvier 2022 la commune prend à sa charge la gestion et l'entretien de la Salle de Sport dite « DOJO ». Un inventaire sera programmé avec les services de l'agglomération Seine Eure afin de leur faire faire les travaux de remise en état avant le transfert. La commune fournit déjà le personnel d'entretien au ménage depuis cet été contre remboursement des frais afférents et ce jusqu'au 31 décembre 2021, 4h30 de ménages par semaine répartis comme suit :

Mardi : 14h15 à 16h00 Mercredi : 7h30 à 8h30 Vendredi : 14h15 à 16h00

Monsieur le Maire donne les nouveaux horaires de la secrétaire au 1er octobre 2021 :

Lundi – 7h45 à 15h Mardi – 7h45 à 12h00 et 14h00 à 19h00 Jeudi – 7h45 à 17h00 Vendredi - 7h45 à 12h00 et 14h00 à 19h00 Pour un total de 35h.

Monsieur le Maire fait part de la date butoir de dépôt des dossiers pour de la deuxièmement phase de modification du PLUi : le 28 novembre 2021. Il demande aux membres du Conseil Municipal leur avis sur le projet d'implantation d'un Carrefour Market rue Yves Montand après le lotissement du Parc. Effectivement ce projet pourrait aboutir si la modification du PLUi valide une implantation au sol de 400 m2, ce qui n'est le cas actuellement. Ce projet est plébiscité par tous, le Maire tentera donc de le faire aboutir.

Le 22 octobre 2021 une réunion aura lieu à la ferme avicole au hameau de la Boulaye avec les services de la Préfecture afin de poursuivre le contrôle du respect des mesures des règles sanitaires et environnementales imposées, Monsieur POULIN Étienne, 1er adjoint y représentera la commune.

Au vu des règles sanitaires toujours en vigueur, Monsieur le Maire explique que cette année encore le spectacle de Noël en partenariat avec l'ALESCAA, avec la distribution des cadeaux et des chocolats, aura lieu à la salle des fêtes sur le temps scolaire le mardi 14 décembre 2021. Deux groupes seront formés. Les cadeaux et chocolats pour les enfants non scolarisés seront mis à disposition en Mairie.

### **Questions diverses:**

Madame Maheux relate la dernière réunion du SICOSSE (Syndicat regroupant les salles de sport d'Évreux et Gravigny): il sera dissout au 31 décembre 2021, c'est l'agglomération d'Évreux qui reprend sa compétence et sa gestion sous forme de rétrocession à l'euro symbolique. Le mode de calcul reste en

attente pour la participation annuelle de notre commune. Effectivement nous sommes la seule commune de l'agglomération Seine Eure à occuper ces structures. L'intégralité des autres communes faisant partie de l'agglomération d'Évreux...

Plusieurs cidex sont complètement cassés notamment à l'intersection de la rue Yves Montand et la sente Beaudinette. Route de Gaillon il n'y en a même plus.

Une commission animation aura lieu le mercredi 20 octobre 2021 à 18h30 afin de préparer le prochain petit communal.

Monsieur Crépeau propose de planter quelques arbres non racinaires dans certains massifs : cerisiers à fleurs, Lilas du Japon .... Un devis sera fait en ce sens. Il informe également que les pigeons sont malheureusement de retour en nombre à l'Église.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier travaux Église est en cours.

Il informe que la date retenue pour le festival gratuit sur le thème de la Biodiversité est fixée au 14 mai 2022. De nombreux exposants seront présents tous comme des musiciens et des chanteurs. Il est convenu de sous-traiter un régisseur.

Monsieur Poulin fait un compte rendu de la conférence de garnison à la Base 105 d'Évreux, c'est la première fois qu'une femme en prend le commandement, Colonelle Solène Le Floch. Il informe également qu'il y a des nombreuses herbes dans les caniveaux.

Madame Roussel fait part de problèmes de voisinage au hameau de la Forêt dus au non-respect des heures réglementaires aux nuisances sonores. Elle demande à quel moment les panneaux seront nettoyés et désencombrés de toute végétation envahissante.

Monsieur Bernage informe que les eaux pluviales s'accumulent sur les trottoirs.

Des lampadaires sont en panne au Becherel, à l'église, rue Yves Montand, rue des Peupliers, rue du Val... Afin de minimiser les coût les ampoules seront changées lors de la pose des illuminations de noël.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 32